

● (1550)

Un autre problème du Fonds concerne les frais d'administration: honoraires des assureurs, frais de relance des affaires, inspections et évaluations, etc. Les droits d'inscription exigés n'ont jamais été suffisants pour couvrir ces coûts, et la SCHL comblait l'écart au moyen d'autres recettes. Le bill va remédier à cette situation en permettant à la société d'exiger des droits d'inscription adaptés aux coûts et en prévoyant que le Fonds soit autonome financièrement.

La Société a un autre handicap. On avait stipulé à la création de la Société que le fonds de réserve ne devait jamais dépasser 5 millions de dollars. Cette limite a été atteinte très rapidement, c'est évident. Depuis lors, la Société n'a pas pu mettre de côté les excédents des bonnes années en prévision des mauvais jours. Le projet de loi réglerait le problème en stipulant que le plafond serait fixé par décret du conseil et non plus par la voie législative.

Ce problème a été aggravé par les restrictions imposées par les dispositions de la loi nationale sur l'habitation relatives au règlement des réclamations. C'est un autre problème que je tiens à signaler à tous les députés. Il coûte inutilement de l'argent à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et partant, au gouvernement du Canada et on peut le régler en appuyant le projet de loi à l'étude.

D'après la loi, les problèmes de créance doivent être réglés après le transfert des biens au fonds, ce qui signifie que la SCHL ne peut pas négocier un autre règlement qui ne l'oblige pas à acquérir les biens; en permettant notamment au prêteur d'exercer son pouvoir de vendre. Ces restrictions sont inutiles et elles finissent par coûter beaucoup d'argent à la Société et aux contribuables en général.

Grâce à ces changements, on pourra éviter certaines saisies et certains défauts de paiement. Par ailleurs, le fonds ne sera pas toujours obligé d'acquérir les biens et par conséquent de grever ses liquidités et d'avoir des frais inutiles, je le répète.

Voilà en partie comment la SCHL pourrait mieux s'adapter aux nouvelles conditions et assainir ses opérations. Je crois qu'elle pourrait arriver ainsi plus facilement à améliorer la situation du logement au Canada.

Je ne prétends pas que le projet de loi à l'étude résoudra tous nos problèmes de logement. Je me propose de présenter bientôt à la Chambre un autre projet de loi visant à améliorer considérablement le programme, lequel doit répondre aux besoins en logement des autochtones et des habitants des régions rurales qui ont des revenus modiques.

Durant les vacances de Noël et au début de la nouvelle année, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants d'organismes indigènes nationaux et provinciaux. J'ai préparé des documents à l'intention de mes collègues du cabinet. Je le répète, le gouvernement sera bientôt prié d'examiner cette question. J'espère que ce sera peu après l'adoption de ce projet de loi. En fait, il se pourrait que des dispositions en ce sens soient incorporées dans la mesure.

Le logement—Loi

Tous les programmes de logements sociaux qui relèvent du gouvernement ont récemment fait l'objet d'une évaluation très approfondie et j'espère que d'autres modifications importantes seront effectuées. Par exemple, les députés et moi-même avons parlé du rôle de l'allocation de logement que d'autres gouvernements ont adoptée. Aucune initiative de la sorte n'a encore été prise au Canada. Le ministre des Finances a déclaré qu'il ne faut pas oublier qu'un programme de ce genre serait coûteux.

Toutes ces initiatives dont j'ai parlé, la priorité que je donne au programme à l'intention des autochtones ruraux, l'étude et la possibilité d'une allocation de logement, deviendront réalistes. Dans l'intervalle, le bill dont nous sommes saisis devrait permettre de faire face de toute urgence aux besoins en matière de logements locatifs partout au Canada et faciliter l'accession à la propriété notamment aux jeunes ménages qui ne peuvent s'accommoder de conditions hypothécaires aussi contraignantes.

En terminant, je signale que le ministre chargé du logement en Colombie-Britannique m'a invité à discuter de diverses questions avec lui et ses homologues des autres provinces. A mon avis, le moment est venu de nous taire et de passer aux actes. Voilà pourquoi nous sommes saisis aujourd'hui de ce bill dont j'ai énuméré les objectifs. Je trouverais très encourageant que le ministre et d'autres collègues des gouvernements provinciaux mettent en commun leurs initiatives, leurs ressources financières et leurs programmes particuliers pour essayer de résoudre le problème du logement au Canada.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, notre débat est très important. J'aimerais pouvoir en dire autant du projet de loi à l'étude mais nous éprouvons de sérieuses réserves sur ce que le gouvernement nous propose ici. Certes, nous appuyons le principe du bill, mais nous estimons qu'il ne va pas assez loin. En fait, ce n'est même pas un palliatif pour remédier au problème critique du logement auquel le pays fait face aujourd'hui.

Il est intéressant de noter que le ministre a ouvert le débat sur un ton positif en signalant que la responsabilité du logement incombe à trois niveaux de gouvernement. Il a déclaré, et j'ai noté ses paroles, «le logement est une responsabilité qui doit être partagée par tous les paliers du gouvernement au Canada». Je m'attendais qu'il développe ce thème tout au long de son discours, mais mon espoir a été déçu. En fait, il a conclu en disant qu'il refusait d'aller discuter avec les ministres responsables du logement au sujet des mesures que le gouvernement entendait adopter.

Je le comprends mal. Cette affirmation donne à entendre que les ministres provinciaux n'ont eu absolument rien à voir avec la mesure à l'étude. J'imagine que le ministre n'a même pas eu l'obligeance de s'entretenir avec eux des dispositions du bill. Voilà donc à quoi se résume le concept de la collaboration, compte tenu du fait que les trois paliers du gouvernement se partagent la responsabilité du logement au Canada.